

Demande déposée le 04/07/2024

N° DP 57 631 24S0180

Surface de plancher : 0 m<sup>2</sup>

Par :	SARL AC BAT
Représenté par :	
Demeurant à :	100 AV KLEBER 75116 PARIS
Pour :	Installation de 12 panneaux photovoltaïques noires mates surimposition à la toiture Orientation sud du bâtiment pour une surface de 21,67 m <sup>2</sup> ( puissance de l'installation : 4,5 kwc )
Sur un terrain sis à :	55 Rue de Grosbliederstroff 57200 Sarreguemines
Références cadastrales :	48 0020

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2019, mis en révision le 28 mars 2022 et modifié le 07 novembre 2022,  
Et notamment le règlement de la zone Uc, N,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Vallée de la Sarre approuvé par arrêté préfectoral en date du 23 mars 2000,

**ARRETE****ARTICLE 1 :**

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés sous réserve de respecter les prescriptions ci dessous:

Conformément au Plan de Prévention du Risque Inondation, sont admis les travaux usuels d'entretien et de gestion normaux de biens et activités implantés antérieurement à l'approbation du présent plan, notamment les aménagements internes, les traitements de façade et la réfection des toitures à condition de ne pas augmenter les risques ou d'en créer de nouveaux et de ne pas conduire à une augmentation de la population exposée.

SARREGUEMINES, le 08/07/2024

Le Maire,

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué

Christian DIETSCH

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 04/07/2024

La présente décision est affichée en mairie à compter du ..... et publiée sur le site internet communal à compter du.....

La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le.....